Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23 MARS 2026
ID : 001-210103602-20260320-2026_13-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 20 mars 2026

En exercice : 19	*L'an deux mille vingt-six et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 18 **Votants : 18**	**Présents** : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER **Absent excusé:** Driss TBER
Secrétaire de séance :	Loïc CHRISTIN

2026_13 - Objet : Election des adjoints au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU les délibérations de ce jour relatives à l'installation du nouveau Conseil municipal et à l'élection du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints ;

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, à bulletin secret et à la majorité absolue, de la liste des adjoints. Il rappelle que, conformément à la modification du code électoral, les adjoints au maire sont dorénavant élus par un scrutin de liste bloquée et paritaire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Résultats du 1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (bulletins déposés) : **18**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) **0**
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **18**
- Majorité absolue : **10**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23 MARS 2026
ID : 001-210103602-20260320-2026_13-DE

Ont obtenu :

- Madame Emmanuelle LAURE : **18 voix** (dix-huit voix)

La liste de Madame Emmanuelle LAURE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire :

- Madame Emmanuelle LAURE — Premier adjoint
- Monsieur Landry DUMAS — Deuxième adjoint
- Madame Angélique NICOSIA — Troisième adjoint
- Monsieur Luc ANTHONIOZ-BLANC — Quatrième adjoint

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART